

Aides aux loisirs

Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux familles une aide financière de 60 € pour l'inscription des enfants de 6 à 14 ans à une association locale de loisirs, sous condition de quotient familial.



Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Nom-la-Bretèche finance à hauteur de 60 € les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 400 € pour chaque enfant âgé de 6 à 14 ans désireux de s'inscrire à une association locale de loisirs.

Instauré en septembre 2020 ce nouveau dispositif intitulé : « Aide aux loisirs » permet de financer à hauteur de 60 € par enfant et par an le paiement d'une adhésion / cotisation / licence à une association « loisirs ».

L'association doit-être sur la commune de Saint-Nom-La-Bretèche ou de ses environs (si l'activité choisie par l'enfant n'est pas proposée par une association de la commune).

Condition d'attribution :

Les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 1 400 € (montant revalorisé en 2023 par délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 30 juin 2023 n° 2023/06-14).

Démarche à effectuer auprès du CCAS :

Compléter la fiche de renseignements élaborée par le CCAS téléchargeable dans l'encadré "Documents" ci-contre, et la faire tamponner par l'association concernée.

Joindre à la demande les documents suivants :

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Attestation CAF de l'année en cours faisant apparaître le Quotient Familial du foyer, si non fournir l'avis d'imposition sur les revenus N-1 (4 pages) et un justificatif prouvant que le(s) enfant(s) est / sont à charge.

Contact

Centre Communal d'Action Sociale
Annie Marquard
Tél. : 01 30 80 07 11

Documents

[Fiche de renseignements 2024-2025](#)